

**Avis de résiliation de la location en raison d'actes illicites
ou d'assertion inexacte quant au revenu pour un logement à loyer indexé sur le revenu**

N6

(Available in English)

Destinataire(s) : (Noms de tous les locataires)	Expéditeur : (Nom du locateur)
Adresse du logement locatif :	

**Le présent document est un avis légal qui pourrait entraîner votre
expulsion de votre logement.**

Renseignements fournis par votre locateur

Je vous donne le présent avis parce que je veux résilier votre location. Je veux que vous quittiez votre logement locatif au plus tard à la date de résiliation suivante : .

(jj/mm/aaaa)

Je peux immédiatement demander par requête à la Commission d'ordonner votre expulsion. Lisez les renseignements fournis par la Commission de la location immobilière ci-dessous.

Motifs de la résiliation de la location

J'ai ombré les boîtes correspondant aux motifs pour lesquels je veux résilier votre location.

Motif 1

Je crois que vous ou une personne qui habite avec vous avez accompli un acte illicite ou exercez une entreprise ou un commerce illicites dans l'ensemble d'habitation impliquant :

- la production d'une drogue illicite;
- le trafic d'une drogue illicite;
- la possession d'une drogue illicite en vue d'en faire le trafic.

ou

Je crois que vous ou une personne habitant avec vous avez permis à une autre personne d'exercer dans l'ensemble d'habitation une ou plusieurs des activités illicites susmentionnées impliquant des drogues.

Motif 2

Je crois que vous ou une personne qui habite avec vous avez accompli un acte illicite ou exercez une entreprise ou un commerce illicites dans l'ensemble d'habitation (autre qu'un acte, une entreprise ou un commerce illicites mentionnés au motif 1).

ou

Je crois que vous ou une personne qui habite avec vous avez permis à une autre personne d'accomplir un acte illicite ou d'exercer une entreprise ou un commerce illicites dans l'ensemble d'habitation (autre qu'un acte, une entreprise ou un commerce illicites mentionnés au motif 1).

Motif 3

Vous habitez dans un logement à loyer indexé sur le revenu et je crois que vous avez fait une assertion inexacte en ce qui concerne votre revenu ou celui de membres de votre famille qui habitent dans le logement locatif.

Explication des motifs du présent avis

J'ai décrit ci-dessous les événements qui m'ont amené à vous donner le présent avis, y compris les dates et heures et des détails précis.

Date/heure	Détails des événements

Renseignements importants de la Commission de la location immobilière

Date de résiliation

La date de résiliation diffère selon le motif indiqué par votre locateur pour vous donner le présent avis et selon qu'il s'agit de votre premier ou deuxième avis de résiliation de la location au cours des six derniers mois.

Pour le **motif 1**, la date de résiliation indiquée par le locateur dans le présent avis doit survenir au moins **10 jours** après que le locateur vous donne le présent avis.

Pour les **motifs 2 et 3** :

- Si le présent avis est votre premier avis de résiliation de la location au cours des six derniers mois, la date de résiliation doit survenir au moins **20 jours** après que le locateur vous donne le présent avis.
- Si le présent avis est votre deuxième avis de résiliation de la location au cours des six derniers mois et que le premier avis était accompagné d'un délai de correction de sept jours, la date de résiliation doit survenir au moins **14 jours** après que le locateur vous donne le présent avis.

Si vous n'êtes pas d'accord avec le présent avis

Vous n'avez pas à quitter le logement si vous n'êtes pas d'accord avec ce que le locateur a indiqué dans le présent avis. Cependant, le locateur peut demander par requête à la Commission d'ordonner votre expulsion. La Commission fixera la date d'une audience où vous pourrez expliquer pourquoi vous n'êtes pas d'accord.

Si vous quittez le logement

Si vous quittez le logement locatif au plus tard à la date de résiliation, la location prendra fin à cette date. Cependant, si votre locateur vous a donné le présent avis parce que vous avez fait une assertion inexacte concernant votre revenu ou celui de membres de votre famille qui habitent dans le logement locatif, vous pourriez toujours devoir une somme au locateur pour le loyer que vous auriez dû payer si vous n'aviez pas fait une assertion inexacte concernant votre revenu.

Si le locateur présente une requête à la Commission

Si le locateur demande à la Commission d'ordonner votre expulsion, la Commission fixera la date d'une audience et vous enverra une copie de la requête et un *avis d'audience*. L'*avis d'audience* précise l'heure, la date et le lieu de l'audience. À l'audience, le locateur devra prouver les affirmations qu'il a faites dans le présent avis et dans la requête, et vous pourrez répondre à ces affirmations.

Pour en savoir plus

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent avis ou sur vos droits, vous pouvez communiquer avec la Commission de la location immobilière par téléphone au **416 645-8080** ou au **1 888 332-3234**, ou visiter le site Web de la Commission à tribunauxdecisionnelsontario.ca/cli.

Signature Locateur Représentant

Prénom

Nom de famille

Téléphone

() -

Signature	Date (jj/mm/aaaa)
-----------	-------------------

Renseignements sur le représentant (le cas échéant)

Nom	N° du BHC	Raison sociale de la société (le cas échéant)	
Adresse postale			N° de Téléphone
Municipalité (ville, village, etc.)	Province	Code postal	N° de Télécopieur

RÉSERVÉ AU BUREAU:

File Number

Delivery Method: In Person Mail Courier Email Efile Fax

FL